



## Controle pour alcoolémie au volant !!!

Par **nanoue\_old**, le **19/07/2007** à **11:54**

bonjour,

je passe au tribunal au mois de septembre 2007 pour alcoolémie, j'avais un taux de 0.39mg/l donc 0.78g/l.

je voudrai savoir :

- ce que je risque (amande, retrait de point et suspension de permis) ?
- s'il faudra que je prenne un avocat pour m'accompagner au tribunal ?
- si le permis blanc est toujours d'actualité pour que je puisse aller à mon travail ?

je viens juste de trouver un travail dans l'administration et je risque de le perdre si je ne peux pas y aller. Aidez moi s'il vous plait !!!

merci par avance !!!

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **16:04**

Bonjour.

Si je comprends bien, vous passez devant le tribunal de police??

Par **nanoue\_old**, le **19/07/2007** à **17:21**

je passe devant le Tribunal d'Instance !!! Pourquoi c'est mauvais signe ???

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **19:37**

Non, au contraire..

Le tribunal d'instance se trouve être le lieu où se tient le tribunal de police.

Cela signifie que l'on vous reproche seulement une contravention.

Par conséquent, vous risquez:

Le conducteur qui présente une alcoolémie comprise entre 0,5 et 0,8 g/l est puni d'une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (jusqu'à 750 €), d'un retrait de six points de son permis et d'une peine complémentaire de suspension pouvant aller jusqu'à trois ans.

Toutefois, je doute qu'une peine de suspension soit prononcée si ils 'aïssait de votre première contravention.

Par **nanoue\_old**, le **20/07/2007** à **12:28**

merci pour tous ces renseignements !!!

mais je voudrais savoir s'il faut que je prenne un avocat pour mieux me protéger, vu que c'est la première fois que je me fais arrêter pour l'alcool ???

et concernant le permis blanc si j'ai une suspension est-ce que j'y aurai droit ???

et pour l'amende est-il possible de payer en plusieurs fois ???

merci encore !!!

Par **Jurigaby**, le **20/07/2007** à **14:00**

Bonjour.

Prendre un avocat est toujours un plus alors, sur ce point là, c'est à vous de voir.

Sinon, concernant le permis blanc, ce dernier n'existe plus.

Quant à l'amende, elle n'est pas payable en plusieurs fois mais son montant dépendra de

vosre revenu alors ne stresser pas sur ce point.

Par **nanoue\_old**, le **20/07/2007** à **14:42**

ok !!! merci encore pour tout, je ne savais pas trop ce que je devais faire et vous avez répondu aux questions que je me posais !!!

merci et bonne journée !!! si j'ai d'autre question je vous recontacterai !!!